



# Compte-rendu

## Séance Plénière

*Le lundi 27 février 2023, à 17h30*

*à la Mairie de Loon-Plage, 27 Place de la République, 59279 Loon-Plage*

**Président** : M. Paul CHRISTOPHE

**Participants :**

M. BERQUEZ	: SFEN
Mme BERQUEZ	:
Mme BLANQUART	: Trinom
M. BLOMME	: Mairie de Spycker
M. BORBIN	: Conseiller
M. BOUL	: Dunkerque
M. COLAU	: Mairie de Bergues
Mme DELALANDE	: MEDEF Côte d'Opale
M. DHOLLANDE	: Lycée de l'Europe Dunkerque
Mme FAGOT	: Conseil Départemental du Nord
M. FOURNIER	: ADELFA/Les Amis de la Terre
Mme FOURNIER	: Secrétariat de la CLI
Mme HOCQUET	: CLCV Grande-Synthe
M. HIDE	: Saint Momelin
Mme KARWAT	: Conseillère municipale Volckerinckhove
M. LEFRANÇOIS	: Secrétariat de la CLI
Mme LEPOINT	: CLI
M. GHEERARDYN	: MEDEF Côte d'Opale
M. GUGLIERMINA	: Président de la commission technique et suivie des sites
M. LECORRE	: Crochte
M. LEROUX	: CCI
M. MUYS	: MNLE 59/62
M. PLATEL	:
M. SENOME	: ADELFA

M. THIERRY	: EDF CNPE de Gravelines
Mme VARET	: Conseil Régional
M. VERMERSIH	: Oye Plage
M. VIPÉ	: ERF
M. VILLARD	: EDF

**La séance débute à 17h30**

## ACTUALITÉS

M. CHRISTOPHE propose de commencer les travaux en remerciant la municipalité de Loon-Plage qui les accueille aujourd'hui. Il rappelle qu'il avait précédemment proposé de parcourir le périmètre du PPI en allant au-devant des collectivités pour toucher un nouveau public et visiter de nouveaux lieux. L'objectif est d'explorer autant le Pas-de-Calais que le Nord, compte tenu de l'élargissement du nouveau périmètre et informe également de la prévision d'une réunion spécifique sur la quatrième visite décennale.

M. CHRISTOPHE annonce que la prochaine réunion sera consacrée à l'EPR2, répondant à une demande particulière de M. Fournier et tenant compte des projets d'implantation partagés par voie de presse aujourd'hui. Il souligne l'importance que la CLI dispose d'une information plus construite dans la mesure des capacités disponibles. Il prévoit de présenter quelques points d'information et d'actualité en préambule et rappelle que la Commission technique de sécurité des populations a évolué, avec la validation par le Bureau de la relance des deux commissions, techniques et sécurité, ainsi que la désignation de deux présidents.

M. CHRISTOPHE laisse aux deux présidents le soin de se présenter, débutant par Mme Edith VARET, qui présidera la commission sécurité des populations.

Mme VARET déclare être conseillère régionale, présidente du conservatoire botanique de Bailleul, première vice-présidente de la commission finance de la région. Elle mentionne également son affiliation à l'AGUR en CA, sa participation au conseil de surveillance du port de Dunkerque, ainsi que son implication dans le suivi des lycées et des projets de santé pour les Dunkerquois. Elle exprime son enthousiasme d'avoir accepté ce poste et exprime son espoir d'être aussi utile que possible.

M. CHRISTOPHE indique qu'il souhaite maintenant donner la parole à M. GUGLIERMINA qui assumera la présidence de la commission technique suivie des sites.

M. GUGLIERMINA prend la parole. Il fait savoir qu'il est déjà connu de plusieurs personnes présentes et qu'il est toujours très actif malgré sa retraite, notamment dans le domaine du Nikel. Il précise que son implication ne se limite pas à la région Dunkerquoise, mais s'étend également à la Nouvelle-Calédonie et à la Corée du Sud. Concernant ses activités locales, il occupe le poste de président de la CSS et s'investit sur le plan technique en tant que conseiller au niveau de la chambre de commerce de la région et de la Côte d'Opale.

M. CHRISTOPHE remercie et aborde brièvement le dernier voyage d'études qui s'est déroulé du 28 au 29 novembre précédent. Il mentionne la visite des installations d'Orano à La Hague et de l'ERP de Frémont-Ville, ainsi que la rencontre avec les membres de la CLI de la Manche pour ceux présents. Il souligne que le voyage a été apprécié, obtenant un indice de satisfaction de 9,86 sur 10, d'après ceux qui y ont participé. Il fait part de la demande exprimée par plusieurs personnes pour organiser une prochaine excursion à Cigéo, et indique que des efforts sont déjà en cours pour en planifier les détails.

Christophe suggère à Patrick de partager un bref témoignage sur cette visite.

M. GHEERARDYN a rapporté lors du CSE que, conformément aux propos du Président, une délégation de la CLI s'était rendue en mission d'étude les 28 et 29 novembre précédent. La mission s'est déroulée en trois étapes, commençant par une visite de l'établissement Orano à La Hague, spécialisé dans la valorisation des déchets issus des assemblages usés. Le directeur du site a accueilli la délégation,

permettant un dialogue approfondi sur la filière de valorisation, l'entreposage, et une visite complète des installations.

Deuxième temps de la mission d'étude, la délégation avait rencontré des délégations de membres des CLI le soir du 28 novembre. Il a souligné la représentation des membres des CLI, comprenant des élus locaux, territoriaux, départementaux, ainsi que des représentants des milieux économiques, notamment de l'agriculture, lors de l'échange sur le chantier EPR et la gestion de l'État à cet égard. Il a exprimé son intérêt pour la participation des agriculteurs, soulignant leur sous-représentation dans la CLI de Gravelines malgré leur perspective enrichissante.

Pour le troisième temps de la mission, le 29, la délégation a visité le chantier de l'EPR de Flamanville, avec une réception par le directeur permettant un dialogue ouvert sur les difficultés persistantes du chantier, tant sur le plan temporel que financier. M. GHEERARDYN a souligné l'importance pour la délégation de la CLI de Gravelines de se surpasser en se rendant sur place pour monter en compétence, devenant ainsi des interlocuteurs pertinents pour les exploitants, notamment EDF. Il a mentionné que la CLI de Gravelines envisage de répéter ce type de mission, conformément aux indications du président, avec la prochaine étape prévue étant une visite de Cigéo.

M. CHRISTOPHE exprime sa satisfaction et mentionne au titre du GT-Sûreté que le groupe s'était réuni le 4 février, le 3 juin, le 9 septembre et le 16 décembre précédents. Il informe que, dans le but d'améliorer leurs pratiques, un questionnaire de satisfaction avait été envoyé aux participants, exprimant sa gratitude envers ceux qui y avaient répondu. Il indique que plusieurs propositions ont été avancées pour les prochaines réunions, notamment concernant la situation et l'avenir des déchets entreposés sur site. Cette thématique sera abordée lors du prochain groupe de travail, programmé sous la direction de M. ADRIANSEN, le 16 juin 2023 au matin, sur le site. M. CHRISTOPHE encourage les personnes intéressées à se rapprocher du secrétariat.

M. CHRISTOPHE indique qu'en ce qui concerne les inspections à l'ASN, la CLI a participé à trois inspections en 2022, le 14 octobre sur la thématique incendie et explosion, le 7 décembre sur la prévention des productions et la maîtrise des nuisances, et le 12 décembre sur Rex Fukushima. Il explique que l'ASN a proposé trois autres inspections pour l'année 2023. Dans cette optique, il encourage les personnes intéressées à se manifester auprès du secrétariat. Il souligne la possibilité de fournir davantage de précisions sur les dates ultérieurement, afin que chacun puisse organiser son emploi du temps de manière appropriée.

Un intervenant souligne que ce qui importe surtout, c'est que les personnes expriment le souhait de participer à une inspection. Il ajoute qu'ensuite, ils se rapprocheront des personnes qui se sont déclarées volontaires pour leur proposer une date. Il précise que ces dates ne sont pas forcément celles d'aujourd'hui, car elles leur parviennent généralement environ deux mois à l'avance, ce qui permet de planifier les accès, un élément crucial pour pouvoir accéder au site. Il insiste sur la nécessité de pouvoir planifier ces accès. Ainsi, l'organisation suit ce format, avec des volontaires intéressés pour participer à l'inspection, et ensuite, ils reviendront vers les intéressés pour discuter des détails logistiques.

M. CHRISTOPHE considère comme important, au regard de leur rôle citoyen, de pouvoir se baser sur ces inspections pour participer localement.

Concernant les points divers, il informe de l'organisation en cours d'un atelier post-accident, avec le soutien de l'ANCCLI et du CEPN. Il précise qu'ils reviendront devant l'assemblée pour en détailler les modalités. Enfin, dans le cadre de leur mission de surveillance de l'environnement, la CLI a sollicité à nouveau l'ACRO pour effectuer des mesures, en se calant sur ce qui a été fait précédemment, afin que les éléments de comparaison soient pertinents. Il annonce que ces mesures devraient avoir lieu au cours d'octobre 2023.

## PRÉSENTATION DES 4<sup>e</sup> VISITES DÉCENNALES DES TRANCHES 1 ET 3

M. CHRISTOPHE donne la parole à M. VITE, invité, pour qu'il expose le principe de l'enquête publique VD4, sur les tranches 1 et 3 du CNPE de Dunkerque.

Un intervenant exprime son avis sur les possibles interrogations inscrites à l'ordre du jour, soulignant notamment l'annonce inattendue du démantèlement de l'IRSN.

M. CHRISTOPHE précise que cette question sera abordée dans les points divers, juste après l'intervention de M. VITE et les éventuelles questions qui pourraient suivre.

M. VITE remercie le président et se présente comme l'un des directeurs délégués de la centrale de Gravelines, responsable de l'ancrage territorial et interlocuteur du projet EPR2 pour le site. Il annonce qu'il va présenter, de manière pédagogique, les enquêtes publiques en lien avec le quatrième réexamen de sûreté.

Dans une première séquence, il propose une présentation du processus général entre le moment actuel et l'enquête publique. Il précise qu'il n'abordera pas les détails de l'enquête publique lors de cette présentation, car cela sera fait dans d'autres séquences, notamment du point de vue de la commission technique, où les différents aspects de l'enquête publique seront détaillés. Cette présentation initiale se concentre sur les points suivants :

- Le contexte réglementaire général des 4<sup>e</sup> réexamens de sûreté, des visites décennales, et des réexamens de sûreté,
- Le contexte spécifique des 4<sup>e</sup> réexamens de sûreté,
- Le planning global pour l'ensemble des réacteurs à 900 MW,
- Le planning spécifique pour un réacteur, en l'occurrence le leur,
- Le contenu de l'enquête publique sur lequel le public, y compris les membres de la CLI, sera sollicité pour donner leur avis,
- Le planning envisagé pour leurs deux réacteurs ayant passé leur visite décennale et leur examen de sûreté,
- quelques modalités pratiques proposées dans les échanges entre le maître d'ouvrage EDF et la préfecture.

L'intervenant mentionne qu'il n'a pas prévu d'examiner les annexes, car elles sont disponibles, et ce sont essentiellement les textes de loi plus détaillés. Dans une première partie de sa présentation, il explique les principes de base du texte de loi. Dans le contexte général, l'exploitant, en l'occurrence EDF pour l'installation nucléaire de base concernée, réalise un réexamen de sûreté tous les dix ans. Cela permet de réévaluer l'état de l'installation, en tenant compte des règles qui s'appliquent à cette installation. Des essais et des contrôles systématiques sont effectués lors des visites décennales, et l'objectif est également de prendre en compte l'expérience acquise et les meilleures pratiques. Ce processus donne lieu à un réexamen tous les 10 ans, sur lequel l'autorité de sûreté se prononce.

Il souligne ensuite un contexte particulier introduit dans le Code de l'environnement pour les réacteurs dépassant les 35 ans et effectuant leur quatrième réexamen de sûreté. Ce quatrième réexamen de sûreté est soumis à une enquête publique, avec une procédure d'autorisation de l'autorité de sûreté. C'est une spécificité qui n'existait pas lors des précédentes visites décennales et réexamens de sûreté. La loi détermine des modalités pratiques pour ces enquêtes publiques, et un arrêté préfectoral précise article par article les modalités à respecter par EDF dans la gestion de cette enquête publique.

En ce qui concerne la CLI, elle sera officiellement sollicitée par le préfet pour donner son avis et disposera de 15 jours après la clôture de l'enquête publique pour le faire. M. VITE souligne l'importance d'informer dès maintenant les citoyens et les membres de la CLI sur le processus, puis sur le contenu à une étape ultérieure.

Il précise que la présentation d'aujourd'hui est plutôt générale et qu'à partir du mois d'avril, des commissions techniques seront organisées sous la présidence de M.GUGLIERMINA, au cours desquelles des discussions plus approfondies sur le contenu de chaque document constituant l'enquête publique auront lieu. Les participants auront l'opportunité de se prononcer sur la sollicitation du préfet lors de l'enquête publique.

M. VITE explique que le planning qu'il présente est issu d'un document de l'autorité de sûreté, décrivant l'articulation entre le réexamen de sûreté générique déjà effectué et la phase qui sera dédiée à chaque réacteur. Il souligne que ce travail remonte à près d'une décennie, commençant par des orientations génériques proposées par EDF et un avis émis en 2013. Entre 2016 et 2017, l'autorité de sûreté a également donné son avis sur les propositions d'EDF ainsi que sur des demandes complémentaires concernant l'ensemble de ses réacteurs de 900 MW. Il qualifie cela d'orientation générique.

Il mentionne qu'il y a eu des phases plus précises et détaillées d'instructions et d'études, venant compléter les orientations. Ces orientations représentent des objectifs généraux, et par la suite, on entre dans des études plus détaillées sur l'ensemble du palier. Toutes ces démarches ont conduit, en 2021, à une décision de l'ASN sur l'ensemble des objectifs et des modifications à réaliser par EDF lors du quatrième réexamen de sûreté, tant pendant les visites décennales qu'après. Ensuite, le processus entre dans des phases spécifiques, réacteur par réacteur, où EDF doit mettre en œuvre ce qui est prévu avec l'autorité de sûreté. Il souligne que ce processus est assez long et qu'une phase de concertation a été intégrée.

Il précise qu'il a omis de mentionner que ces objectifs, ceux proposés par EDF avec les compléments requis par l'autorité de santé, ont été soumis à une concertation du public entre 2018 et 2019 sous l'égide du HCTISN. Des rencontres avec le public ont été organisées dans divers territoires afin de partager ces orientations générales. Il souligne que c'est un processus assez long et que la phase actuelle est axée sur la mise en œuvre, comprenant des actions réalisées pendant les visites décennales et d'autres à venir après ces visites.

M. VITE explique que pour la partie spécifique des réacteurs, ils ne sont pas encore dans le cas de Gravelines, mais que ce schéma s'applique à l'ensemble des réacteurs passant leur quatrième examen de sûreté. Il mentionne des mesures assez classiques lors des visites décennales, axées sur la conformité des réacteurs à l'installation par rapport aux référentiels. Cela inclut les épreuves hydrauliques, l'épreuve de l'enceinte du bâtiment réacteur et le contrôle de l'accu du réacteur, des procédures récurrentes tous les 10 ans.

Il indique qu'au cours de ces visites décennales, une grande partie des améliorations de sûreté ont été mises en œuvre. Quelques exemples sont mentionnés, mais ces modifications de sûreté couvrent quatre thèmes : les accidents sans fusion du cœur du réacteur, les accidents avec fusion du cœur, les différentes agressions auxquelles le réacteur peut être exposé et le refroidissement de la piscine combustible. Ainsi, sous ces quatre catégories, ils commencent à déployer une grande partie des modifications, également appelées le "lot A" des visites décennales. À la suite de ces visites décennales, des rapports de conclusion du réexamen de sûreté sont en cours d'élaboration pour le réacteur numéro 1, et une procédure similaire est en cours pour le réacteur numéro 3. Ces documents détaillent ce qui a été réalisé, y compris pendant les visites décennales, ainsi que les propositions pour l'avenir.

Après cette phase, l'enquête publique peut commencer. À l'issue de cette enquête publique, l'autorité de sûreté rendra son avis, et l'équipe aura également un certain nombre d'années, après l'enquête publique et la visite décennale, pour finaliser les modifications qui seront effectuées, appelées le

"lot B". L'enquête publique est actuellement engagée pour les réacteurs 1 et 3, et les prochains grands arrêts sont en préparation pour compléter les modifications à venir. Il souligne l'importance de comprendre qu'il y a une partie assez traditionnelle et une partie nouvelle autour des quatre objectifs : accidents sans fusion du cœur, accidents avec fusion du cœur, agressions, et refroidissement des piscines combustibles. Ces aspects sont au centre de nombreuses modifications. L'enquête publique vise à examiner les dispositions proposées par EDF lors du quatrième réexamen périodique au-delà des 35 ans pour les réacteurs 1 et 3, et des enquêtes publiques similaires seront menées pour les réacteurs suivants en fonction de leur visite décennale. La loi précise que cinq documents sont soumis au public, et pour simplifier, ces documents peuvent être quelque peu complexes.

Le premier document qui est soumis à l'enquête publique, c'est une note de présentation générale avec l'objet de l'enquête, les principales dispositions prises par l'exploitant depuis le troisième réexamen de sûreté. Donc dans ces dispositions présentées par l'exploitant, deux types d'accidents : agression du refroidissement de la piscine combustible. Et aussi on va parler des inconvénients liés au fonctionnement normal de la centrale, par exemple les rejets, le bruit, d'autres inconvénients, c'est tout ce qui est lié au fonctionnement normal. La conformité des installations, c'est un point important également que l'on suit en permanence et qui fait l'objet du contenu de cette première pièce.

Il y a souvent des questions qui se posent sur le maintien dans le temps de l'installation, notamment concernant les actions à entreprendre au bout de 40 ans. Une rubrique spécifique est dédiée à cette problématique, traitant des sujets liés au vieillissement, à l'obsolescence et au maintien de la qualification. Ces rubriques sont incluses dans ce premier document général, mais elles seront également présentes dans les autres documents, servant ainsi de fil conducteur tout au long de l'enquête publique.

Le deuxième document, qui atteint environ 400 pages, constitue le rapport de conclusion du réexamen de sûreté. Il approfondit les actions entreprises et l'état actuel du réacteur par rapport à ses objectifs de sûreté, couvrant les mêmes rubriques que précédemment mentionnées.

Le troisième document traite des dispositions présentées par l'exploitant à la suite des quatrième visites décennales, toujours couvrant les mêmes rubriques.

Pour récapituler, le premier document concerne la période "à partir du troisième réexamen de sûreté jusqu'à maintenant", le deuxième document est "le rapport de conclusion du réexamen de sûreté", et le troisième document propose toujours sur les mêmes thèmes "agression, accidents, et refroidissement de la piscine comme combustible", avec également des sujets concernant la conformité et la poursuite d'exploitation au-delà de 40 ans. Ces trois premiers documents sont spécifiques à chaque réacteur.

Le quatrième document est identique pour l'ensemble des réacteurs qui passeront leur enquête publique, à l'exception de la page de garde. Il s'agit des enseignements tirés par EDF sur la page générique.

Pour le cinquième document, qui sera également mis à la disposition du public, il s'agit des textes régissant l'enquête publique.

Il est important de garder à l'esprit que ce sont ces cinq documents qui seront présentés. Ce sont des documents qui peuvent être assez techniques, sur lesquels les réacteurs de Tricastin 1 et Tricastin 2 sont déjà passés et les 3 réacteurs de Bugey sont en train de passer l'enquête publique. Il est également important que ces documents soient les plus pédagogiques possibles et les plus faciles d'accès possible, même si le contenu est assez technique. En tout cas, avec le retour d'expérience des premières enquêtes publiques, EDF s'efforce de les rendre le plus accessibles possible.

Concernant plus spécifiquement Gravelines, une planification est présentée, qui est encore au stade de projet, car il reste des ajustements à effectuer avec l'autorité de sûreté et la préfecture. Globalement, les grandes lignes sont là, notamment en ce qui concerne le calage de l'enquête publique. Tout cela, évidemment, est soumis à la décision du préfet. Il faut également avoir en tête que ce n'est pas une enquête publique pour les deux réacteurs, mais plutôt une enquête publique distincte pour le réacteur numéro 1 et le réacteur numéro 3, qui se dérouleront simultanément.

Ce sont deux enquêtes publiques distinctes menées en même temps. Ainsi, les pièces présentées, les cinq documents que évoqués, seront doublées, avec cinq documents pour le réacteur numéro 1 et les cinq documents similaires pour le réacteur numéro 3.

En ce qui concerne la planification de ces documents, la direction finalise actuellement la rédaction conformément au planning interne. Pour le réacteur numéro 1, la plupart des documents sont achevés, car l'ASN a effectué sa visite l'année dernière. La rédaction pour le réacteur numéro 3 est en train d'être finalisée. Une séquence de partage avec l'autorité de sûreté suivra, puisque c'est cette autorité qui garantit la conformité et la cohérence des documents par rapport aux attentes de l'ensemble des enquêtes pour les Réacteurs 900 MW.

Ensuite, il y a une deuxième étape, prévue vers mi-mai, qui consiste en un échange un peu plus formel avec l'Autorité de Sûreté et la Préfecture. C'est l'Autorité de Sûreté qui transmet le dossier à la Préfecture, après avoir effectué un contrôle de conformité. Ce n'est pas à la CLI de transmettre au préfet, mais à l'Autorité de Sûreté. La CLI estime qu'en juillet, le préfet sollicitera le tribunal administratif pour désigner les commissaires enquêteurs à la commission d'enquête. Le mois d'août est bloqué dans le planning, car l'expérience montre que pendant cette période, il ne se passe pratiquement rien. Plusieurs services cessent donc de fonctionner. Ainsi, la direction préfère marquer cette période plutôt que de faire une promesse que les uns et les autres ne pourraient pas tenir. Les activités reprennent à partir de début septembre avec la désignation de la commission d'enquête.

Ensuite, la direction a prévu un mois et demi d'accompagnement des commissaires enquêteurs. Le principe observé sur d'autres réacteurs est que les commissaires enquêteurs ne sont pas familiers avec le domaine nucléaire. Il est donc nécessaire de leur présenter les processus, les réacteurs, les enjeux, de faire une visite des installations et de les mettre en contact avec diverses personnes pour qu'ils acquièrent une compréhension plus approfondie des aspects techniques.

Ainsi, EDF doit acculturer les commissaires enquêteurs, et déjà à ce stade, ils ont un certain nombre de questions à poser. C'est donc toute cette phase d'accompagnement visant à garantir que les commissaires enquêteurs soient dans les meilleures conditions possibles pour débiter l'enquête publique.

Ensuite, il y aura une enquête publique prévue pour le mois de novembre, sur une durée à définir par le préfet. Une fois l'enquête publique close, un certain nombre d'échéances réglementaires suivront, comprenant un procès-verbal remis par les commissaires enquêteurs, ainsi que d'autres séquences planifiées pour clôturer le processus, notamment la prise de décision et la prise en compte par l'autorité de sûreté, suivie de l'avis de celle-ci.

Cela constitue un planning général. Dans les détails, diverses actions sont prévues, dont quelques-unes sont mentionnées ici. Ce qui est fait aujourd'hui s'inscrit dans le dispositif préalable à tout cela. Les commissions techniques à venir avec le CSE font également partie de ce dispositif, fournissant tous les éléments nécessaires pour permettre aux personnes concernées d'exprimer un avis sur le contenu de cette enquête publique.



Ensuite, EDF a commencé à rencontrer les maires ou les adjoints aux maires des communes dans le périmètre envisagé de 5 km pour la tenue des permanences. Toutes les mairies de la zone PPI auront accès au dossier et recevront une communication du dossier complet. En revanche, ce que EDF propose au préfet, comme cela a été fait à Tricastin, c'est de tenir des séances d'enquête publique dans les mairies. Cela représente 3 mairies dans le département du Nord et 3 mairies dans le département du Pas-de-Calais. La direction est en train de travailler avec l'Autorité de Sûreté et la préfecture sur les modalités pratiques pour concrétiser ce planning général et définir les modalités de travail avec l'Autorité de Sûreté et la préfecture. EDF a encore une rencontre avec eux le 10 mars en préfecture. La direction a également rencontré un certain nombre d'élus, dont des parlementaires rencontrés sur le site depuis octobre de l'année dernière jusqu'en début d'année. Ainsi, aux élus, que ce soit de la région ou les parlementaires, EDF présente également, au-delà de la présentation de la centrale, cet enjeu qui est cette enquête publique.

D'autres séquences seront présidées par le sous-préfet, avec des comités d'ancrage territorial dans lesquels sera présentée l'action qui est menée avec le territoire sur différents sujets tels que l'emploi, la compétence, l'économie, la biodiversité, l'environnement, la solidarité.

Le sujet de ces enquêtes publiques sera également présenté au comité d'ancrage territorial sous la présidence de la nouvelle sous-préfète. Il est également prévu d'en parler à deux commissions territoriales de la CCI, ainsi que d'autres séquences. Ce sera réabordé en interne avec les salariés et les partenaires industriels, et également communiqué en externe. L'idée est de partager des informations sur le processus et sur le contenu. Après cela, chacun exprimera son avis, ce qui est normal. En revanche, il est souhaité d'éclairer tout le monde sur le contenu de ces dossiers, qui peuvent être un peu techniques.

En termes de modalités pratiques proposées, la préfecture décidera finalement et traduira cela par un arrêté préfectoral, voire un arrêté commun entre le Nord et le Pas-de-Calais. Le but est de retenir le périmètre des enquêtes physiques pour les commissions d'enquête en mairie à 5 km, comme cela a été fait et accepté par les préfets des autres réacteurs concernés. Cela dit, l'ensemble de ces mairies devra également communiquer. À titre d'exemple, vendredi qui vient, EDF a invité un certain nombre de mairies pour présenter le baromètre Riverains. C'est une enquête annuelle faite auprès des citoyens du périmètre PPI. Ce sera aussi l'occasion, dans l'échange, de parler de cette enquête publique avec les maires ou les adjoints, les représentants qui seront reçus vendredi.

Alors évidemment, il y aura une publicité très large, au moins locale et régionale, de cette enquête publique, avec également un affichage très large dans l'ensemble des mairies concernées. Un registre dématérialisé va être mis en place, comme c'est également la règle pour l'ensemble des enquêtes publiques. Dans le registre dématérialisé, il y aura les cinq documents par réacteur : Le réacteur 1, les cinq documents, le réacteur 3, les cinq documents, l'arrêté préfectoral, et une capacité pour les personnes qui consultent le registre dématérialisé d'exprimer leur avis.

La direction va également mettre en œuvre une bonne pratique qui a été mise en œuvre sur les enquêtes publiques de Bugey pour rendre facile d'accès les documents. C'est-à-dire que si EDF met à disposition les 5 cinq documents au grand public, c'est une bonne façon de perdre tout le monde. Donc l'objectif est d'essayer de clarifier au maximum les sujets. En plus de ces 5 documents, il y aura en accès des boutons sur lesquels il sera possible de cliquer pour accéder aux rubriques.

Il est prévu d'intégrer des boutons d'accès par rubrique, tels qu'un bouton sur ce qui a été réalisé concernant les accidents avec fusion du cœur ou ce qui est proposé, de même pour les accidents sans fusion du cœur, etc. Ainsi, pour chaque rubrique mentionnée précédemment, des boutons seront mis à disposition pour accéder aux détails de ce qui a été réalisé et de ce qui est proposé à réaliser. Cette approche permettra à toute personne s'intéressant particulièrement à un sujet, comme le refroidissement de la piscine combustible, de cliquer directement sur ce qui a déjà été fait et sur ce

qui est prévu dans cette rubrique. L'objectif est de simplifier l'accès aux informations pertinentes pour les citoyens, évitant ainsi de les perdre dans les nombreuses pages et documents à consulter.

Il est envisagé de suggérer au préfet une durée d'enquête d'au moins un mois, compte tenu de la complexité du sujet, bien que les textes réglementaires préconisent une durée minimale de deux semaines. Cette enquête publique, plutôt inhabituelle par rapport à d'autres, plus simples, nécessiterait ainsi un temps adéquat pour permettre l'examen approfondi des dossiers. L'idée serait de proposer une période de 30 jours pour laisser suffisamment de temps aux parties prenantes pour étudier les documents. Bien qu'il y ait deux enquêtes publiques distinctes, elles se dérouleraient simultanément, et le calendrier initial envisageait le mois de novembre. Cependant, la préfecture pourrait ajuster plus précisément le planning en fonction de la gestion globale des enquêtes publiques dans le département du Nord et sur le territoire. Ainsi, la période envisagée serait plutôt au cours du second semestre.

M. CHRISTOPHE remercie pour la présentation des grandes lignes du pilotage et des approches du contenu de l'enquête publique.

M. CHRISTOPHE propose de passer aux questions.

Un intervenant exprime sa surprise quant au fait que ce soit l'enquêté qui fasse la présentation et non l'enquêteur. Il soulève un petit problème, mentionnant que l'enquêteur n'a pas encore été désigné.

Un intervenant mentionne que le terme "enquêteur" peut ne pas être approprié, mais selon sa connaissance, les problèmes de visite décennale relèvent de la compétence de l'IRSN. Il indique que c'est ainsi stipulé dans les textes, invitant à s'y référer pour plus de détails, car cela a toujours été fait de cette manière jusqu'à présent. Il suggère que la présence d'un représentant de l'IRSN serait utile pour éclairer davantage le sujet. Il constate également que les représentants de l'IRSN ne sont pas présents dans la salle, exprimant le besoin d'obtenir des explications sur cette absence.

M. VITE répond à la première partie de l'intervention, soulignant que, selon le Code de l'environnement, le maître d'ouvrage, EDF, est désigné comme responsable de la production des documents et de la communication au public pour faciliter le travail de la commission d'enquête. C'est pourquoi il est là pour présenter ces éléments. Il explique que lorsque la commission d'enquête est ouverte, la responsabilité incombe aux commissaires enquêteurs, et à ce stade, leur rôle est de répondre réactivement à toutes les questions posées par les citoyens. Il précise qu'il s'agit d'éclairer les citoyens sur le déroulement de l'enquête, sans prendre position sur le contenu.

Un intervenant indique qu'il souhaite souligner, comme mentionné précédemment, que les commissaires enquêteurs ne semblent pas être très compétents sur les sujets sur lesquels ils devront fournir des éclaircissements.

M. VITE explique que le tribunal administratif vise à nommer des commissaires enquêteurs qui n'ont pas de parti pris préalable sur le domaine où ils sont chargés d'enquêter. À titre d'exemple, pour l'enquête en cours à Bugey, le président est un retraité ingénieur chimiste, et les titulaires ont des compétences en ingénierie des ponts, électronique et génie atomique, environnement, ainsi qu'un retraité de l'éducation nationale. Ainsi, les profils sont adaptés au sujet.

M. CHRISTOPHE précise qu'il n'a pas le pouvoir de désigner le commissaire enquêteur.

Un intervenant indique avoir été commissaire enquêteur et mentionne une directive présumée de Nicolas SARKOZY d'écarter ceux ayant des liens avec l'écologie et l'environnement. Il exprime son besoin de disposer d'un comparatif de l'état des réacteurs à différents intervalles de temps (10, 20, 30, et 40 ans) lors des visites décennales, afin d'évaluer le vieillissement. Il souhaite obtenir des

informations sur la rapidité du vieillissement après 40 ans, ainsi que sur les points faibles et forts de la centrale. Il souligne l'importance de l'information pour les 20 prochaines années de Commissions Locales d'Information (CLI) et insiste sur la nécessité de sensibiliser les gens à la vigilance.

L'intervenant exprime une demande pour une présentation technique préalable du dossier, similaire à celle réalisée lors des Groupes de Travail (GT) sur la sûreté. Il insiste sur l'importance de cette présentation avant l'enquête publique, afin de permettre aux participants de s'imprégner du dossier et de rechercher des réponses en dehors du milieu d'EDF. Il souligne que cette compréhension préalable du dossier est cruciale pour prendre des décisions en toute connaissance de cause. Il mentionne une exigence similaire formulée lors d'un précédent GT sûreté, où une analyse comparative de l'usure avait été demandée. L'intervenant insiste sur la nécessité de fournir des détails précis sur le vieillissement de la centrale et de ses éléments annexes.

M. VITE répond en indiquant qu'ils partagent le besoin d'une explication technique approfondie du dossier, reconnaissant la complexité de ces documents. Il souligne que cela sera abordé lors de la commission technique, présidée par M.GUGLIERMINA, où l'objectif principal sera de présenter le contenu technique du dossier pour fournir des éclaircissements aux participants.

M. CHRISTOPHE indique que, préalablement à une discussion en séance plénière, une approche sera d'abord effectuée avec la commission technique. Il souligne l'importance de partager les éléments d'éclairage de manière collective pour que l'avis de la CLI soit coconstruit, précisant que ce n'est pas son avis individuel qui compte, mais celui de l'ensemble de la CLI.

Un intervenant demande des précisions sur la question de la CLI concernant l'enquête publique.

M. VITE indique que la question de la CLI concerne l'avis sur les dispositions proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique, au-delà de 35 ans de fonctionnement.

M. FOURNIER constate que les dossiers sont complexes, même pour des experts familiarisés avec l'industrie nucléaire depuis des décennies. Il imagine que pour le grand public, lors d'une enquête publique, cela ne sera pas facile, surtout en présence d'un commissaire enquêteur n'ayant pas cette spécialité. Il se rappelle qu'au cours de visites décennales antérieures, peut-être pour les VD3 ou des périodes antérieures, une expertise indépendante, notamment par le GSIEN, avait été sollicitée. Monique SENET avait organisé des ateliers pour comprendre en profondeur le contenu du dossier et toutes les problématiques. Il souligne la complexité de ces informations pour le grand public. Concernant le dossier, il souhaite savoir si une présentation du fonctionnement des réacteurs au cours des 40 dernières années sera incluse, comme l'avait évoqué Christian, car l'état des réacteurs, en fonction de leur exploitation, influence leur vieillissement.

M. FOURNIER souhaite avoir un aperçu du fonctionnement des réacteurs au cours des 40 dernières années, en prenant en compte des éléments tels que le nombre d'arrêts automatiques de réacteurs et les changements brusques de température, sachant que ces facteurs influent sur le vieillissement d'une cuve. Il pose la question de savoir si ces informations détaillées sur la vie des réacteurs seront incluses dans le dossier. Il exprime l'intérêt de comparer les deux réacteurs, le 1 et le 3, lors de l'enquête publique, et suggère également d'avoir des référentiels nationaux pour évaluer l'état de chaque réacteur.

M. VITE indique qu'il ne prend pas position sur la question de l'expertise, laissant le choix sur la manière d'aborder le contenu des dossiers. En ce qui concerne la vue du réacteur au bout de 40 ans et son évolution, il mentionne qu'il faudra se référer aux pièces 1 et 2, qui sont respectivement les événements depuis le troisième réexamen de sûreté et le rapport de conclusion du réexamen de sûreté. Il souligne que l'enquête publique porte sur ces documents spécifiques, conformément au

cadre du code de l'environnement, et que d'autres questions éventuelles peuvent être distinctes de l'objet de l'enquête publique.

Mme HOCQUET de l'association CLCV pose deux questions. Premièrement, elle interroge sur la raison pour laquelle le périmètre de 5 km est choisi alors que la distribution d'iode concerne une zone de 20 km. Elle suggère que tous les habitants dans cette zone élargie devraient être concernés. Deuxièmement, elle soulève la difficulté pour le grand public de comprendre les enjeux de la centrale nucléaire et de s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique, en raison de la complexité des documents et du manque d'informations préalables pour les habitants.

Mme HOCQUET souligne qu'il a été mentionné qu'il y aurait un accompagnement pour former les commissaires-enquêteurs, et elle se questionne sur l'absence d'accompagnement similaire pour les habitants et les représentants de la société civile. Elle estime qu'il y a trop d'aspects inconnus pour lesquels ils sollicitent un avis. Elle suggère qu'un contact avec des experts indépendants serait essentiel, car elle doute de la neutralité totale d'EDF lorsqu'ils fournissent des informations étant directement concernés. De plus, elle insiste sur la nécessité d'organiser des réunions publiques, même si elles ne rassemblent que peu de participants, car cela favorise la diffusion d'informations et la compréhension générale. Elle estime que tous, même ceux vivant à 20 km, ont le droit de connaître et de comprendre, car leur vie est en jeu.

M. VITE partage l'avis de Mme HOCQUET selon lequel le sujet est inévitablement technique et difficile d'accès pour le grand public. En ce qui concerne la communication, il souligne que les commissaires enquêteurs auront la souveraineté pour déterminer les modalités de l'enquête publique, en se basant sur ce qui a été réalisé sur d'autres sites. M. VITE fait part de son choix de privilégier l'accès aux registres dématérialisés pour permettre au grand public de consulter les documents de manière plus reposée. Il explique que, selon l'expérience, le périmètre des enquêtes publiques et la présence de permanences dans les mairies ne sont pas les éléments qui incitent le public à participer massivement. En revanche, elle souligne que le registre dématérialisé a conduit à de nombreuses questions posées aux commissaires enquêteurs, comme cela a été observé sur d'autres réacteurs, par exemple à Tricastin.

M. CHRISTOPHE indique que l'enquête couvrira l'ensemble du périmètre, avec des registres dans toutes les communes concernées, entre 5 et 20 km. Il souligne également que les commissaires enquêteurs ont la possibilité d'organiser des réunions publiques, comme cela a été fait précédemment sur d'autres sites. Il exprime l'espoir que ces réunions seront moins perturbées que celles qui ont eu lieu récemment à Lille.

Plusieurs intervenants interagissent simultanément.

Mme HOCQUET exprime son point de vue sur la nécessité d'avoir à la fois des questions individuelles réfléchies à la maison et des rencontres où les gens peuvent échanger entre eux. Elle souligne l'importance des deux approches. Elle se demande pourquoi limiter les interactions à quelques maires et suggère qu'il serait bénéfique d'impliquer davantage de maires, soulignant que certains élus peuvent ne pas être bien informés sur ces questions nucléaires. Elle insiste sur l'importance de la prévention et de l'information avant un accident plutôt que de réagir après qu'un accident se soit produit.

M. VITE indique que l'ensemble des communes du PPI auront accès au dossier, mais reconnaît que cela ne répond pas entièrement à la question posée. Il mentionne également la proposition de faire des permanences à 5 km, laissant aux commissaires enquêteurs la possibilité de déterminer d'autres moyens complémentaires à leur disposition.

M. CHRISTOPHE propose également que la commission technique, en association avec M.GUGLIERMINA, intègre au plus près les maires concernés, afin qu'ils puissent disposer d'une information plus complète et organiser des séquences en lien avec leur propre population. Il exprime l'idée de répandre l'information en partant du niveau supérieur, en impliquant les élus locaux. Il conclut en demandant s'il y a d'autres questions à ce stade. M. CHRISTOPHE compte sur l'assistance pour rester présente, mais aussi pour sensibiliser. Il souligne que la mobilisation est importante, mais il est également essentiel de s'engager activement.

Une intervenante mentionne que la loi sur l'environnement datant de 1989 évoquait des moyens techniques et financiers qui se font toujours attendre. Elle souligne les difficultés financières pour contacter un expert et diffuser des informations, mettant en avant le coût de la plaquette réalisée par la CLI et le S3PI. Elle suggère la création d'une ligne budgétaire pour les associations, tout en reconnaissant que ce n'est pas le sujet du jour.

Plusieurs intervenants prennent la parole simultanément.

M. CHRISTOPHE demande s'il n'y a pas d'autres questions sur le sujet et propose de passer aux questions diverses.

## QUESTIONS DIVERSES

M.DELALONDE exprime le souhait que la question qu'il vient de soulever figure à l'ordre du jour de la commission. Il mentionne que l'ASN et l'IRSN ont toujours eu leur place dans de telles réunions, mais récemment, des membres de l'IRSN ont fait grève en réaction à l'annonce inattendue du démantèlement de l'IRSN par le gouvernement, voire directement par le président de la République, au début du mois de février.

M.DELALONDE persiste à croire que l'IRSN est un outil crucial pour le contrôle de l'activité de l'industrie nucléaire, soulignant son irremplaçabilité. Il exprime son inquiétude quant à la décision du gouvernement de démanteler l'IRSN au profit d'un nouveau pôle unique comprenant l'ASN, ce qui, selon lui, pourrait être dû à la compétence excessive de l'IRSN, perturbant potentiellement certains intérêts. Il mentionne la création d'un conglomérat technique impliquant également le CEA, notant des préoccupations antérieures sur la docilité du CEA. Il souligne l'idée émise par le gouvernement visant, selon ses termes, "à renforcer l'indépendance du contrôle et fluidifier les examens techniques des réacteurs." Il se penche sur l'expression "fluidifier", la définissant comme rendant le processus plus rapide, neutralisant les à-coups et éliminant les obstacles, avec l'idée d'une fluidité évoquant quelque chose qui coule aisément.

Il souligne également que le réseau d'eau potable est "fluide" et "coulant", mais il fait remarquer que le mot "coulant" a un double sens. Il mentionne l'exemple de l'IRSN, suggérant que l'organisation a joué un rôle dans la révélation des phénomènes de corrosion sous contrainte des aciers, qui a contribué à la mise hors service d'une partie du parc nucléaire français. Il estime que le démantèlement de l'IRSN s'inscrit dans la volonté exprimée par le président MACRON d'accélérer le processus de l'industrie nucléaire.

M.DELALONDE affirme que le président a donné un coup de pouce pour accélérer les choses, illustrant ainsi le terme "fluidifier". Il mentionne que cette annonce a été faite avant que la Commission Nationale du Débat Public ne rende son rapport circonstancié. Il cite également le maire de Dunkerque, qui a déclaré lors de ses vœux avec les dirigeants d'entreprises locales que débattre de l'implantation des EPR, de Verkor et d'autres sites Seveso n'a plus de sens, car tout est déjà décidé. Il souligne que

ces éléments montrent comment la démocratie est mise à mal en France, en particulier dans la région littorale.

Il exprime ses inquiétudes quant à la dérive observée, notamment envers les corps intermédiaires, les syndicats et les associations. Il souligne que le président préfère désormais discuter directement avec les Français tirés au sort plutôt qu'avec ces entités. Il espère que l'ANCCLI fera entendre sa voix contre cette fluidité et ses dérives potentielles, tout comme le font actuellement les syndicats de l'IRSN.

M. VITE fait part de ses réflexions après avoir écouté Jean-Claude DELALONDE, le Président de l'ANCCLI, devant la Commission parlementaire cet après-midi. Selon lui, M. DELALONDE partage leurs préoccupations concernant le démantèlement des structures de contrôle nucléaire et critique la création d'un nouveau pôle qui, selon lui, ramènerait le contrôle nucléaire 40 ans en arrière en fusionnant le CEA avec l'IRSN, ainsi qu'avec ce qui était autrefois l'OPRI ou l'IPSN. M. VITE note que ces structures manquaient de transparence à l'époque, contrairement à ce qui a été observé ces dernières années.

Il exprime son inquiétude quant à la transparence nucléaire actuelle, estimant qu'elle a perdu de sa clarté. Il confie rencontrer des difficultés à comprendre les modifications en cours dans le paysage du contrôle de la sûreté et de la transparence nucléaire. Il mentionne également que d'autres personnalités, telles que le député BIRAUD, partagent cet avis.

Un intervenant demande à M. VITE, s'il partage le sentiment exprimé par Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI.

M. VITE explique que la première chose concerne l'indépendance de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), affirmant qu'elle est indépendante. Il mentionne également la Division des Équipements sous Pression (ASNDEP), qui agit en tant qu'appui technique et expert technique de l'ASN pour les équipements sous pression. Il souligne que la ASNDEP fait partie de l'ASN, et que l'indépendance de cette division n'est pas contestable. Elle formule des avis techniques sur les équipements sous pression et autorise certaines opérations, avec l'approbation de l'ASN.

M. VITE précise une deuxième information concernant la mise à l'arrêt des réacteurs en réaction à la corrosion sous contrainte. Il souligne que, selon son entendement, c'est l'exploitant, EDF en l'occurrence, qui a décidé d'arrêter ces réacteurs. Il précise que l'IRSN n'a pas le pouvoir d'imposer l'arrêt des réacteurs, mais que cette autorité revient à l'ASN. M. VITE explique que la décision d'arrêter et de ne pas redémarrer le réacteur Civaux, ainsi que la mise à l'arrêt des réacteurs de Chooz, n'étaient ni une imposition ni une demande de l'IRSN, mais une décision interne d'EDF en tant qu'exploitant responsable, car la sûreté est leur priorité. Il souligne que c'est EDF qui a découvert le problème. Il explique que bien que l'IRSN ait fourni une analyse indépendante et techniquement compétente, il ne peut pas laisser entendre que les réacteurs ont été arrêtés parce que l'IRSN a découvert un problème.

M. CHRISTOPHE explique qu'il n'a pas toutes les réponses, mais il partage quelques-unes de ses observations. Il indique que la loi à laquelle ils se conforment porte sur l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires et au fonctionnement des installations existantes. Il mentionne que le texte qui a été discuté au Sénat ne traitait pas des évolutions tangibles concernant l'IRSN. M. CHRISTOPHE ajoute que cependant, ils ont appris l'existence d'un amendement déposé qui vise à organiser, ce que vous explicitiez, le rattachement d'un certain nombre d'experts de l'IRSN directement à l'ASN. Il ne pense pas que cela soit dû au fait qu'ils soient trop compétents, mais il souligne que ces experts sont très compétents. Il ajoute que ce qui est sûr, c'est qu'ils sont très compétents. Il mentionne qu'ils ont pu régulièrement apprécier leurs compétences au sein de leur CLI. Il évoque également la directrice adjointe de l'IRSN, qui leur a proposé une lecture sur la situation en Ukraine, notamment sur Zaporijia, et qu'ils ont étendu leurs questions jusqu'à la situation de Tchernobyl. M. CHRISTOPHE mentionne qu'ils ont pu apprécier une fois de plus la compétence et la

capacité des experts de l'IRSN à partager et à vulgariser le discours pour qu'il soit compréhensible. Il rappelle qu'en tant que président de la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité nucléaire, avec Barbara POMPILI comme rapportrice, ils ont également pu apprécier leurs compétences techniques. Il se souvient qu'ils les avaient sollicités en urgence sur la question de l'entreposage à sec sur les sites nucléaires, et ils ont obtenu une réponse en moins de 15 jours, là où ils auraient pu attendre beaucoup plus longtemps.

M. CHRISTOPHE explique qu'il n'a pas l'habitude de se déjuger. Il souligne que si l'on reprend cette commission d'enquête, et il ne la cite pas innocemment, on pourra constater que l'écriture du rapport avait suscité quelques commentaires. Il admet qu'il y avait 30 commissaires dans la commission d'enquête, et s'il avait laissé chaque commissaire écrire le rapport, il aurait eu 30 versions différentes. Cependant, il précise que le sujet n'était pas là, et malgré ces différentes écritures, il y avait une vraie unanimité de l'ensemble des commissaires sur les préconisations. Il mentionne la préconisation numéro 1 qui était de conserver l'indépendance de l'IRSN et de l'ASN, ainsi que de leur allouer les moyens nécessaires pour qu'ils exercent convenablement leur mission en toute indépendance. Il exprime son désaccord avec cette proposition, en tant que personne individuelle, précisant qu'il ne parle pas en tant que président de la CLI ou parlementaire. Il partage cette position avec Christine DECODTS, son homologue parlementaire du Dunkerquois. Il indique avoir fait part de son désaccord sur cette position, et cette divergence est également partagée par Barbara POMPILI. Il mentionne sa probable participation à une manifestation aux Invalides aux côtés de l'intersyndicale sur ce sujet demain après-midi. Il souligne le besoin d'éclaircissements sur les intentions réelles.

M. CHRISTOPHE évoque une autre explication à considérer, à savoir si l'ASN dispose toujours de toutes les compétences nécessaires en interne. Il exprime le besoin d'interroger la capacité de l'ASN à assurer sa mission sans avoir recours aux experts de l'IRSN. Il partage son doute sur le fait que la situation actuelle de l'IRSN soit due à une disgrâce ou à la réalisation de leur travail. Il mentionne la réponse du directeur sur la question de la corrosion sous contrainte, soulignant que la détection provient d'une initiative interne à l'IRSN, avec une décision partagée avec l'ASN. Il partage également les inquiétudes légitimes quant à l'avenir de l'IRSN et à sa capacité à continuer à exercer sa mission. Il annonce qu'il fera part des inquiétudes exprimées lors de la réunion dans le cadre de ses discussions parlementaires. Il souligne qu'il y a une inquiétude partagée au sein du monde associatif sur le sujet. Il exprime son intention de partager ces préoccupations de manière mesurée dans le cadre de ses fonctions parlementaires.

Un intervenant exprime son étonnement face à l'arrêt de 26 ou 27 réacteurs. Il se demande s'il n'y avait pas quelque chose de peu clair derrière cette situation, peut-être pour modifier la date.

M. CHRISTOPHE déclare qu'il ne peut pas répondre sur ce qu'il ne connaît pas.

M. VITE expose qu'effectivement, il y avait entre 26 et 27 réacteurs à l'arrêt pendant une période de l'année. Parmi ces réacteurs, 12 étaient touchés par la corrosion sous contrainte, et les autres étaient en arrêt programmé. Il insiste sur le fait que l'ensemble du parc n'est pas actuellement affecté, car des contrôles sont effectués à chaque arrêt pour réacteur, et tous ne présentent pas de problèmes. Il mentionne la possibilité de considérer un complot généralisé, mais souligne simultanément qu'en tant qu'exploitants, ils ont assumé leurs responsabilités.

M. VITE explique que dans le cas de fissurations, les tuyauteries ne se contentaient pas de céder. Au départ, un phénomène d'usure non identifié a été découvert. L'exploitant a assumé ses responsabilités en menant des investigations, qui sont toujours en cours. Il souligne que l'histoire ne s'arrête pas là, mais que cette situation a également contribué à faire progresser la science ou la technique. Il reconnaît que bien que cela puisse être critiqué, c'est aussi l'occasion d'apprendre et de continuer à

apprendre, tout en mettant en avant le principe de précaution, affirmant que la sûreté demeure leur priorité pour pouvoir continuer l'exploitation.

M.GHEERARDYN souligne qu'à un certain moment, une idée a été répandue dans l'opinion publique selon laquelle, à l'approche de l'hiver, il y aurait des difficultés. En réalité, cela ne s'est pas produit.

M. CHRISTOPHE indique que cela sort de ses prérogatives.

M.GHEERARDYN exprime son point de vue sur le processus de concertation et les débats publics. Il mentionne qu'il n'a pas entendu les commentaires du maire de Dunkerque à ce sujet, mais il a pris connaissance des opinions des équipes et des entreprises impliquées dans des projets soumis à la concertation et aux débats publics, tels que ceux d'ArcelorMittal sur Mardyck, l'acier électrique, la décarbonation, et la production d'acier bas carbone, ainsi que le projet Vercors.

L'intervenant souligne plusieurs points. Premièrement, il affirme que le débat public est essentiel pour renforcer la cohésion au sein des équipes des entreprises industrielles soutenant ces projets. Deuxièmement, il mentionne que les équipes ont exprimé leur satisfaction quant à la possibilité de communiquer avec le grand public lors de ces débats. Enfin, il estime qu'il est crucial, surtout dans des régions comme le Dunkerquois, de mettre en avant de tels projets pour sensibiliser le grand public à ce qu'est réellement l'industrie.

Il souligne l'importance de la concertation pour susciter une forme de prise de conscience quant à la nécessité de réindustrialiser le territoire. Il exprime le souhait, qu'il a également partagé avec les responsables et les garants des débats publics, d'établir une coordination entre le S3PI (Secrétariat Permanent de Prévention des Pollutions Industrielles) et les garants lors des débats publics dans des régions telles que le Dunkerquois et la Côte d'Opale. Bien que cette considération ne soit pas directement liée à l'industrie nucléaire, il souligne que tout est interconnecté, citant l'exemple du projet de production d'acier bas carbone, qui à moyen terme est lié à la capacité de générer de l'énergie électrique.

M. CHRISTOPHE demande à M.LEFRANCOIS de faire un point sur l'agenda.

M.LEFRANCOIS mentionne une série de réunions prévues, dont la première aura lieu le 11 avril. Il s'agit de la commission technique qui se penchera plus en détail sur les VD4. Il encourage la participation active et le relais d'information aux membres absents afin qu'ils puissent prendre note de cette date dans leur agenda. L'intervenant souligne l'importance de s'approprier ce sujet qui occupera une place significative dans les travaux de la CLI au cours des prochains mois. Ensuite, la séquence se poursuivra avec Francis sur la partie des GT sûreté.

Le prochain événement sera une réunion sur site, où les discussions aborderont notamment la gestion des déchets, avec éventuellement des sujets sur les ESS, si de nouveaux émergent. En septembre, un deuxième GT sûreté sur site est prévu. À la fin de l'année, la journée de la résilience sera renouvelée, dédiée aux risques industriels et nucléaires ainsi qu'à leur appropriation par la population. Les thématiques spécifiques de ces événements sont en cours de finalisation, mais il est envisagé d'aborder des sujets liés aux batteries en raison de l'émergence d'installations telles que Giga Factory dans la région. Enfin, il informe sur la tenue du GT sûreté le 8 décembre.

Il évoque la possibilité d'organiser une commission sécurité des populations présidée par Mme VARET dans l'intervalle. Il mentionne qu'il est nécessaire de planifier la thématique, mais il anticipe probablement le sujet des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Il souligne que même si des progrès ont été réalisés au niveau des PCS au sein des communes, certains ne prennent pas encore en compte l'ensemble de la doctrine récemment édictée. Il annonce donc la nécessité de poursuivre les travaux sur ce sujet avec les maires.



M. CHRISTOPHE mentionne que la commission devra également élaborer de manière collégiale l'avis qu'elle rendra dans le cadre de l'enquête publique au niveau de la CLI. Il souligne que cet avis ne sera pas celui du président, mais bien celui de l'ensemble de la CLI.

M. CHRISTOPHE demande au directeur s'il n'a rien d'autre à ajouter, et ce dernier répond par la négative.

M. CHRISTOPHE exprime sa gratitude pour la participation de chacun, soulignant que les points d'inquiétude partagés seront suivis dans les jours et les semaines à venir. Il mentionne également l'attente du dépôt du dossier et de la procédure à venir, reconnaissant que cela mobilisera beaucoup de temps et d'énergie, mais soulignant que l'enjeu est crucial. Il souligne le rôle important de la CLI dans l'enquête à venir. Il mentionne sa récente rencontre avec le président de l'ANCCLI, qui partage leur vision sur l'IRSN et l'ASN et reste mobilisé pour obtenir davantage de financement dans les mois à venir. Il suggère de profiter du texte à venir pour réaffirmer le rôle des CLI et la nécessité d'obtenir plus de moyens pour exercer leur mission. Il conclut en souhaitant une bonne soirée à tous les participants et les remercie de leur participation.

***La séance termine à 18h55***

Paul CHRISTOPHE  
Président de la Commission Locale  
d'Information de Gravelines